

## CADRE LÉGAL

Art. R. 4221-1 et 4221-2 du Code du travail.

Arrêté ministériel du 23 avril 2009.



### TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.  
En intra-entreprise : sur devis.

### OBJECTIFS

- Comprendre et reconnaître les risques psychosociaux.
- Comprendre les enjeux des risques psychosociaux.
- Connaître les mesures de protection.
- Connaître le cadre juridique de l'employeur.

### PUBLIC VISÉ

Tout manager, membre des ressources humaines ou de la direction.



### DURÉE

De 7 à 21 heures selon les besoins de l'entreprise.

### NOMBRE DE PARTICIPANT

De 1 à 8 maximum.

### VALIDITÉ

En fonction des besoins de l'employeur.

### MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique projetée, de vidéos explicatives et d'études de cas pour l'apport pratique.

La formation est animée par un formateur à jour de ses compétences.

### MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.

### PRÉ-REQUIS

Activité en lien avec la santé et la sécurité au travail recommandée.

### SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à toute personne en situation de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part afin de mettre en place les mesures nécessaires.





## PROGRAMME THÉORIQUE

- Définition des risques psychosociaux :
  - Définition des termes utiles à la formation.
  - Les risques psychosociaux en entreprise.
  - Les rôles et responsabilités des ressources humaines.
- Connaître les enjeux pour l'entreprise et ses salariés :
  - Les statistiques des risques psychosociaux.
  - Les enjeux humains et économiques.
  - Les risques pour l'employeur.
- Connaître les sources des risques psychosociaux :
  - La régulation sociale de l'entreprise.
  - L'organisation du travail en entreprise.
  - Les comportements des managers.
  - Reconnaître les signes avant-coureurs.
- Connaître les dispositifs de prévention :
  - Les dispositifs d'alerte, de traitement et d'alerte.
  - Les dispositifs de prévention dans l'entreprise.
  - Conseiller et accompagner les responsables hiérarchiques.
- Mettre en place une prévention au quotidien :
  - Savoir identifier les freins au développement de la prévention.
  - Savoir gérer les préjugés.
  - Savoir mener un entretien de prévention.
- Repérer et définir une situation de crise :
  - Les causes et les conséquences pour les entreprises.
  - Les points importants d'une crise.
  - La notion d'état critique.
- Savoir évaluer et agir :
  - Les indicateurs spécifiques des risques psychosociaux.
  - Les dispositifs de prévention présents dans l'entreprise.
  - Savoir agir en cas d'urgence.
  - Savoir accompagner une personne en situation de crise.

## PROGRAMME PRATIQUE

- Réalisation d'étude de cas en fonction de l'activité et des effectifs de l'entreprise.
- Mise en application de gestion de crise et d'application des mesures de prévention.



## ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

La formation est évaluée par le formateur en fin de session par la réalisation d'un cas concret et de questions posées aux participants.

## DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation.

## Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

